

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 29.06.2016

Version : 1.0 (FR)

Révision : 01.06.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Réparateur de joints extérieurs

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Scellement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.

Rue du Parc Industriel, 1

B-4480 Engis

Tel +32 (0)4 273.83.11

Fax +32 (0)4 273.83.30

E-mail : technics@knauf.be

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center

E-mail : technics@knauf.be

Tel +32 (0)4 273.83.02 (pendant les heures de bureau)

Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit ne requiert pas de pictogrammes.

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 Éliminer le contenu et / ou de son récipient de système de collecte sélective activé dans votre commune.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

Polycarboxylate hydrosoluble	< 1%
CAS : 68019-18-9	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe du produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

Après inhalation:

Il s'agit d'un produit ne contenant pas de substances jugées dangereuses par inhalation, toutefois, en cas de symptômes d'intoxication, retirer la personne affectée de la zone d'exposition et lui fournir de l'air frais. Demander des soins médicaux si les symptômes s'aggravent ou persistent.

Après contact avec la peau:

En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche de Données de Sécurité.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Après contact avec les yeux:

En cas de contact, il est recommandé de rincer la zone affectée à l'eau claire et de nettoyer avec du savon neutre. En cas de manifestations cutanées (démangeaison, rougeur, éruptions cutanées, ampoules,...), consultez un médecin muni de la Fiche d'Informations de sécurité.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne jamais faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Produit non inflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. En cas d'inflammation provoquée par manipulation, stockage ou usage non conforme, utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), conformément au règlement sur les installations de protection incendie.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel.

Autres indications

Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter que les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie ne passent dans les écoulements, égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir chapitre 8). Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que le sol.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

Ne pas fumer, boire ou manger sur le lieu de travail.

Respecter les normes de sécurité en vigueur.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne stocker que dans le récipient original.

Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir éloigné des sources de chaleur, de l'ensoleillement direct, du gel et de l'électricité statique. Bien ventiler. Intervalle de température : 5 – 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Hydroxyde de sodium VME : 2 mg/m³ (2014)

CAS : 1310-73-2

EC : 215-185-5

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire: L'utilisation d'équipements de protection sera nécessaire en cas de formation de brouillard ou dans le cas où la limite d'exposition professionnelle serait dépassée.

Protection des mains: Gants de protection. Remplacer les gants en cas de début de détérioration.

Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates. Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles réguliers conformément aux instructions du fabricant.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâte
Couleur:	Gris
Odeur :	Non disponible
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	8-12
Changement d'état :	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	104 °C
Point d'éclair :	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur:	2336 kPa à 20 °C
Densité:	1706 kg/m ³ à 20 °C
Densité apparente :	Non déterminé.
Densité relative :	1,64-1,65 à 20 °C
Densité de vapeur :	Non déterminé
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Non applicable.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non applicable.
Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	> 20 cSt à 40 °C

9.2 Autres informations : Poids moléculaire moyen = 115,2 g/mol

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Le produit ne présente pas de dangers de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'y a pas de données de test disponibles pour ce produit. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

Code européen des déchets : 08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à

l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) n° 528/2012 : contient un conservateur pour protéger les propriétés initiales de l'article traité. Contient du Bronopol (INN), 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes :

Non applicable.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.

DSD: Directive sur les Substances Dangereuses.

DPD: Directive sur les Préparations Dangereuses.

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals of the United Nations.

CLP: European regulation on Classification, Labelling and Packaging of substances and chemical mixtures.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances.

CAS: Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society).

UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.

mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.

COV: Composés Organiques Volatiles.

DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).

PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).

LD50: Dose létale, 50 pour cent.

LC50: Concentration létale, 50 pour cent.

ONU: Organisation des Nations Unies.

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.
IMDG: International Maritime code for Dangerous Goods.
IATA: International Air Transport Association.
ICAO: International Civil Aviation Organization.